

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)*Puis* : M. Woszczek (Pologne)**Sommaire**

Point 46 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

23-19332 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 46 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines (A/78/259 et A/C.4/78/L.6)

1. **M. Zouev** (Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Département des opérations de paix) présente le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la lutte antimines (A/78/259). Il indique qu'en 2022, les engins explosifs, notamment les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés ont fait 9 198 victimes, dont près de 75 % de civils, qui payent encore le plus lourd tribut. Les engins explosifs provenant de conflits passés continuent de faire des victimes et ont de graves répercussions économiques. En outre, les parties à des conflits qui ont sévi ou sévissent toujours dans des zones peuplées ont recours aux mines terrestres, aux engins explosifs improvisés et aux armes à sous-munitions, dont les conséquences sont immédiates et durables. L'explosion de ces armes explosives endommage non seulement les structures résidentielles, mais aussi les infrastructures hydrauliques et énergétiques, les hôpitaux et les écoles. Leur utilisation complique également grandement les opérations de déminage.

2. Dans le Nouvel Agenda pour la paix (voir A/77/CRP.1/Add.8), le Secrétaire général a prié instamment les États Membres de s'engager à réduire le coût humain des armes et à assurer l'universalité des traités relatifs à la lutte antimines. Il a également lancé un appel en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Sans une diminution radicale des conflits, de la violence et de la prolifération des armes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 restera hors de portée pour une large part de l'humanité. On peut citer l'exemple de la pollution par les engins explosifs, qui entrave l'accès aux zones agricoles en Ukraine, endommage les terres arables au Soudan du Sud et empêche une bonne irrigation au Yémen. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les chocs climatiques – comme les graves inondations survenues récemment à Derna, en Libye, qui ont déplacé des mines terrestres et d'autres engins explosifs hérités d'années de conflit et ainsi accru le danger auquel sont exposées les personnes déplacées – devraient également être pris en compte dans les plans de développement durable et les opérations de lutte antimines.

3. La mise en œuvre des programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies continue de s'inscrire dans des contextes caractérisés par

l'utilisation d'engins explosifs improvisés, qui exploitent des technologies en constante évolution, rendant plus difficiles leur détection et la prévention des dommages. Leur utilisation limite la mobilité du personnel humanitaire et des soldats de la paix, entrave l'acheminement de l'aide et, de plus en plus, fait de nombreuses victimes parmi les civils et met en péril la vie et les moyens de subsistance des populations. En 2022, le recours à ces dispositifs a augmenté en République démocratique du Congo, au Mali et en Somalie. Dans de tels contextes, il est essentiel de poursuivre le renforcement des capacités de lutte antimines et les activités de sensibilisation aux risques au niveau national, y compris dans le cadre des travaux des équipes de pays des Nations Unies, afin de mieux protéger les civils et de venir à bout de la pollution résiduelle.

4. Le Service de lutte antimines continue de faire avancer les choses dans certaines des situations les plus difficiles. En 2022, l'ONU a permis le déminage et la remise en état de 163 kilomètres carrés de terres précédemment pollués, et plus de 5,5 millions de personnes ont bénéficié de sessions de sensibilisation au risque des engins explosifs organisées en présentiel. L'Organisation a soutenu, dans 14 pays et territoires, des dispositifs d'orientation, qui aiguillent les victimes d'engins explosifs vers les services fournis par l'État ou d'autres partenaires. Elle a également, dans certains cas, fourni une assistance directe. En outre, 21 pays et territoires soutenus par l'Organisation des Nations Unies ont adopté des normes nationales de lutte antimines. L'Organisation reste déterminée à collaborer de manière efficace, efficiente, transparente et responsable avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile pour soutenir la lutte contre les mines.

5. **M. Larsen** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations accueillent avec satisfaction les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la lutte antimines en 2022, notamment la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa), l'augmentation du nombre d'États ayant ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la nomination du premier Mandataire mondial des Nations Unies pour les personnes handicapées dans les situations de conflit ou de consolidation de la paix et l'adoption de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans les

zones peuplées. Les délégations se félicitent également de l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent dans les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies, tout en admettant qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre la parité des genres.

6. Malgré les avancées réalisées, les engins explosifs continuent de mettre en danger la vie des civils, les empêchent de circuler librement en toute sécurité et de pleinement jouir de leurs droits humains. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques sont source de nouvelles difficultés, qui entravent la protection des civils face aux menaces posées par ces engins. En Ukraine, de vastes zones minées sont considérées comme impropres à l'agriculture, car dangereuses, ce qui exacerbe les effets néfastes des engins explosifs sur la sécurité alimentaire. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande encouragent la communauté internationale à adopter une approche globale de la paix et de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire, et réitérent leur engagement à garantir un avenir exempt de risques liés aux explosifs.

M. Woszczeck (Pologne), Vice-Président, prend la présidence.

7. **M. Jeranukosol** (Thaïlande) déclare que les mines et restes explosifs de guerre continuent de menacer la sécurité et le bien-être des populations dans le monde entier. Sa délégation juge alarmant le fait que les engins explosifs fassent, selon le rapport du Secrétaire général, plus d'une victime par heure. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de veiller collectivement à ce que la lutte antimines reçoive l'appui nécessaire. En outre, les États devraient renouveler leur engagement en faveur d'un monde exempt de mines, notamment en aidant au déminage et à la destruction des stocks. Le Gouvernement thaïlandais encourage les États Membres à adhérer à la Convention d'Ottawa et à promouvoir le partage des connaissances et le transfert de technologies afin d'appuyer l'action menée par les pays. Des ressources suffisantes doivent également être allouées au Service de lutte antimines et aux opérations de paix concernées afin d'appuyer les opérations de déminage et de faire face aux risques humanitaires qui y sont associés. La Thaïlande a atteint le stade final du déminage, moins de 1 % de zones polluées par les mines restant à déminer, et elle s'est engagée à devenir un pays exempt de mines d'ici à 2026.

8. La sensibilisation au danger des mines doit rester la pierre angulaire d'une approche préventive de la lutte antimines. La délégation thaïlandaise constate avec

satisfaction que le Secrétaire général a souligné dans son rapport la nécessité d'une éducation au danger des risques explosifs adaptée au contexte, et que le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation aux risques dans le cadre de séances présentielles a doublé en 2022. À cet égard, le Centre de lutte antimines de la Thaïlande a travaillé en étroite collaboration avec les populations locales afin de sensibiliser le public et d'éviter que les mines et engins explosifs ne fassent des victimes. Le Gouvernement thaïlandais soutient également l'action du Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui vise à renforcer la sensibilisation et la coopération au niveau régional. L'assistance aux victimes doit être réactive, inclusive, non discriminatoire, respectueuse de l'équilibre entre les genres et des droits des victimes. L'assistance aux victimes de l'explosion de mines a été intégrée dans le cadre juridique général de la Thaïlande, et la couverture sanitaire universelle du pays permet un accès abordable aux soins de santé et de réadaptation ainsi qu'aux prothèses, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

9. Pour être durable, la paix doit être indissociable du développement durable et de la sécurité humaine. L'assistance internationale à la lutte antimines ne répond donc pas seulement à un impératif moral et humanitaire ; elle vise également à garantir la sécurité et les moyens de subsistance à long terme des populations.

10. **M. Shatil** (Bangladesh) indique que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la menace que constituent les mines et les restes explosifs de guerre, la pollution par des engins explosifs continue de mettre en danger la vie des civils, entravant l'accès aux services et l'acheminement de l'aide humanitaire. Le nombre élevé de victimes, parmi les civils, des restes explosifs de guerre, des mines et des engins explosifs improvisés recensé en 2022 est préoccupant. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, il convient d'accorder une attention particulière aux victimes d'engins explosifs, qui courent le risque d'être laissées de côté dans les programmes de développement et d'aide humanitaire.

11. Dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général en particulier, la délégation bangladaise salue les efforts déployés pour assurer l'universalité des instruments juridiques relatifs à la lutte antimines et souligne l'importance d'intégrer celle-ci dans les initiatives relatives à l'aide humanitaire, au développement durable, à la paix et à la sécurité. Il faudrait que les autorités nationales bénéficient d'une assistance technique et d'un soutien

au renforcement des capacités en matière de lutte antimines, en vue d'aider les États à définir et à adopter des stratégies, des politiques et des lois internes à même de garantir les droits des personnes handicapées.

12. Les missions de maintien de la paix jouent un rôle essentiel dans la protection des civils, la gestion des armes et des munitions et la fourniture d'une assistance technique aux autorités nationales. La délégation bangladaise se fait donc l'écho de l'appel du Secrétaire général à soutenir les opérations de paix déployées dans des environnements à haut risque, notamment en fournissant des équipements et en organisant des formations bilatérales conformes aux normes des Nations Unies, dans l'objectif de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. On ne peut obtenir de paix durable si l'on ne remédie pas efficacement aux conséquences sociales et économiques des mines sur les populations civiles. Il est donc essentiel d'intégrer la lutte antimines aux priorités en matière de consolidation de la paix, de renforcer l'éducation au danger des engins explosifs et de partager les informations sur la pollution par ces armes avec les intervenants humanitaires qui aident les populations. Quant à la parité des genres, si elle s'est améliorée dans les programmes de lutte contre les mines de l'Organisation des Nations Unies en 2022, on constate toujours un manque de parité aux postes techniques. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour attirer un plus grand nombre de femmes, et différentes initiatives doivent être envisagées à cet égard.

13. **M. Pieris** (Sri Lanka) déclare que près de 70 pays et territoires se heurtent toujours à la présence de mines terrestres. Ces armes barbares tuent et mutilent des innocents, en particulier des enfants, bien après la fin des conflits. La communauté internationale doit donc sensibiliser l'opinion publique, encourager une action collective et partager les données d'expériences utiles en vue de résoudre les problèmes mondiaux urgents posés par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Elle doit également s'adapter aux réalités changeantes des conflits, qui compliquent la résolution du problème des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre. Toute solution doit s'appuyer sur une volonté politique, des ressources et une collaboration entre les parties prenantes, y compris les autorités nationales. Il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée associant expertise technique et stratégie de règlement des conflits, d'améliorer la qualité des données, de garantir des résultats pérennes sans créer de nouveaux risques et de prendre en compte le point de vue des populations touchées, en particulier des groupes

vulnérables, par la mise en place de programmes de lutte antimines complets et inclusifs.

14. Le Sri Lanka est Partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention d'Ottawa. Dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte antimines, plus de 42 kilomètres carrés de terres ont été déminés ; toutefois, il est nécessaire de prendre des mesures proactives pour détecter et neutraliser les mines dans les régions moins peuplées. Bien que des avancées aient été réalisées dans le déminage des champs de mines posés par l'armée sri-lankaise, d'importants problèmes subsistent dans le déminage de ceux mis en place par des acteurs non étatiques dans les zones reculées de la jungle. En 2022, une enquête non technique a permis de recenser 8,8 kilomètres carrés de zones minées inconnues jusqu'alors. Alors que les opérations de déminage touchent à leur fin, le Gouvernement sri-lankais planifie activement la gestion de la pollution résiduelle, dans le cadre de laquelle l'armée maintiendrait et mettrait à jour le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines. En outre, des mesures ont été prises pour accroître la représentation des femmes dans les programmes nationaux de lutte antimines, et deux équipes de déminage composées exclusivement de femmes ont été déployées en 2022.

15. Les recherches sur les techniques de déminage se concentrent généralement sur les technologies innovantes au détriment des outils traditionnels. Cependant, ni les nouveaux outils ni les outils conventionnels ne permettent d'atteindre le seuil de détection de 100 %. Il est donc essentiel de réaliser des tests scientifiques rigoureux pour évaluer les outils de déminage, et il a été demandé aux chercheurs de s'attacher en priorité à affiner l'analyse des risques. La crainte de la présence de mines terrestres empêche de cultiver les champs, ce qui constitue un obstacle supplémentaire sur la voie de la reconstruction et du développement. À cet égard, la délégation sri-lankaise préconise, pour automatiser le déminage, le recours à l'apprentissage automatique, qui peut être adapté à différents contextes grâce à sa polyvalence dans la détection des engins explosifs.

16. **M^{me} Al-mashehari** (Yémen) déclare que, bien que son pays ait éliminé tous ses stocks de mines depuis qu'il a adhéré à la Convention d'Ottawa, les milices Houthis ont posé plus de deux millions de mines dans tout le Yémen, faisant des milliers de morts et de blessés. Rien ne justifie la pose de mines antipersonnel dans des zones peuplées sans aucun lien avec les interventions militaires. La présence des mines et d'autres munitions non explosées a eu de fortes répercussions sociales et économiques pour les

Yéménites, dans les zones tant urbaines que rurales. Ces armes menacent la vie des enfants, qui ont été privés d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'exercice d'autres droits humains, et de nombreuses femmes en zones rurales ont perdu leurs moyens de subsistance en raison de la pollution des fermes et des pâturages. Ces armes entravent également le développement et menacent le trafic maritime.

17. Conséquence des changements climatiques, les inondations saisonnières au Yémen ont entraîné un déplacement des mines, augmentant ainsi les dommages infligés aux civils. D'importantes opérations de déminage sont menées par l'armée nationale et dans le cadre du projet Massam. Cependant, le fait que ces mines soient dispersées de manière aléatoire rend le déminage d'autant plus difficile. La communauté internationale doit faire pression sur les milices Houthis et le régime iranien pour qu'ils respectent le droit international et les résolutions internationales, qu'ils cessent de poser des mines et des engins explosifs et qu'ils fournissent au Gouvernement yéménite des cartes indiquant l'emplacement de toutes les mines plantées jusqu'à présent. Il serait également utile que la communauté internationale dispense des formations sur le déminage au Gouvernement yéménite et lui fournisse du matériel à cet effet. Un tel soutien est indispensable au travail de différentes équipes de déminage. Le Gouvernement yéménite remercie tous les États et les organisations non gouvernementales qui l'aident à surmonter la catastrophe humanitaire qui touche son pays.

18. **M^{me} Samson** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), intervenant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Ukraine, pays candidats, ainsi que d'Andorre, de la Géorgie, de l'Islande, de Monaco et de Saint-Marin, déclare que l'Union européenne est unie dans son engagement en faveur d'un monde exempt de mines antipersonnel, et que tous ses États membres sont parties à la Convention d'Ottawa. Elle continuera à soutenir la lutte antimines humanitaire dans le monde entier, y compris face à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

19. Le projet de résolution, facilité par la Pologne au nom de l'Union européenne, comporte de nouveaux passages qui encouragent les organismes compétents à inclure les activités de lutte contre les mines dans leurs programmes relatifs au climat et à la sécurité alimentaire ; on y indique également que les mines empêchent la culture des terres et la résilience à l'échelle locale et compromettent la consolidation de la paix. Les États Membres sont également convenus de

souligner le rôle joué par la lutte antimines dans la réduction du coût humain des armes et la nécessité d'aborder la question de la lutte contre les mines dans les débats qu'ils tiendront sur un Nouvel Agenda pour la paix. L'Union européenne note avec satisfaction la nomination par l'ONU du Mandataire mondial pour les personnes handicapées dans les situations de conflit ou de consolidation de la paix. À cet égard, le projet de résolution contient des dispositions préconisant l'adoption d'une approche prenant en compte le handicap dans les programmes de lutte antimines, ainsi que l'octroi d'une aide aux victimes et aux personnes rescapées afin qu'elles aient accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial. On espère que les futurs projets de résolution pourront refléter les points supplémentaires abordés lors des consultations, y compris la façon dont les mines et les restes explosifs de guerre nuisent à la jouissance des droits humains et les préoccupations concernant l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

20. L'Union européenne remercie la délégation polonaise pour le rôle moteur qu'elle a joué dans la facilitation des débats sur le projet de résolution et dans la recherche d'un consensus sur cette question. Elle invite tous les États Membres à réaffirmer leur engagement à promouvoir le respect du droit humanitaire international et à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de lutte antimines.

21. **M. Szczerski** (Pologne) dit que sa délégation se félicite de la ferme volonté de la communauté internationale de lutter contre le problème posé par les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, qui continuent d'entraîner la mort d'innocents longtemps après la fin des conflits et qui touchent les personnes les plus vulnérables, notamment les enfants, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La Pologne soutient toutes les mesures prises par les États parties touchés par le problème des mines pour respecter les engagements assortis de délais qu'ils ont pris au titre de la Convention d'Ottawa.

22. La délégation polonaise félicite l'Organisation des Nations Unies pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans la promotion des efforts déployés au niveau mondial dans la lutte antimines et souligne l'importance cruciale du déminage humanitaire après un conflit et dans les périodes de reconstruction afin d'ouvrir la voie au redressement social et économique. De nombreux engins explosifs dangereux ont été posés en Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale et continuent de représenter une menace pour les civils. En 2022, les forces armées polonaises ont organisé des formations afin de

sensibiliser les étudiants aux risques et aux effets des restes explosifs de guerre, dont plusieurs milliers ont été détruits. La délégation polonaise note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général contient des informations sur la situation en Ukraine et souligne le lien entre l'assistance à la lutte antimines et les enjeux pressants d'aujourd'hui, comme la sécurité alimentaire et la mise en œuvre du Programme 2030.

23. La Pologne n'a cessé de verser des contributions volontaires au Service de lutte contre les mines et possède une expérience avérée du déminage dans le monde entier. Son action se concentre actuellement sur l'Ukraine, où la pollution par des engins explosifs a atteint une ampleur sans précédent à la suite de l'agression de la Fédération de Russie, ce qui en fait l'un des pays les plus pollués par les mines au monde. La présence des mines russes multiplie également les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire mondiale, en contaminant des pans importants de terres agricoles. En 2022 et 2023, la Pologne a fourni une assistance à l'Ukraine qui a pris les formes suivantes : évacuation sanitaire de patients, victimes de mines pour un grand nombre d'entre eux ; déploiement d'unités de déminage ; mise en place de programmes de formation ; transfert de détecteurs de mines avancés. Elle a également contribué à hauteur de 400 000 dollars des États-Unis à des programmes conjoints du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, portant sur le déminage des champs agricoles en Ukraine.

24. **M. Mohamed** (Soudan) dit que les opérations de déminage menées par son gouvernement ont considérablement progressé ces dernières années et salue l'assistance fournie par les organisations internationales à cet égard. Le Gouvernement soudanais travaille en étroite collaboration avec le Service de la lutte antimines pour nettoyer les champs de mines se trouvant dans les zones de conflit. En conséquence, certains États de l'est ont été déclarés exempts de mines. En 2021, les opérations d'élimination des restes explosifs de guerre ont permis de déminer plusieurs zones dangereuses dans les États du Darfour, facilitant ainsi la circulation des personnes déplacées et rapatriées. La signature de l'accord de paix avec les factions armées en 2020 a constitué une nouvelle avancée dans le domaine du déminage.

25. Le Centre national de lutte antimines s'est associé à des organisations nationales et internationales pour sensibiliser les populations locales aux dangers des mines, et des initiatives connexes ont été inscrites dans les programmes scolaires des États touchés. Le Centre a également organisé un atelier afin d'actualiser la stratégie d'assistance aux victimes. Les experts

internationaux ont recommandé à cette occasion d'accroître la participation des victimes de mines et d'aligner les mesures prises sur les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Gouvernement soudanais s'attache également à garantir la participation et l'intégration pleines et équitables des victimes de mines à la société, dans le respect des droits humains et de l'égalité des genres.

26. Malgré les avancées réalisées, certaines difficultés demeurent, en raison notamment du manque de financements, des déplacements incontrôlés de certains groupes, de l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des mesures prises pour y faire face, de l'insécurité persistante dans certaines régions et de l'obsolescence de certains outils qui nécessitent d'être réparés ou remplacés. En outre, les opérations ont été entravées par les terrains peu praticables et de fortes pluies.

27. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) indique que la présence de mines terrestres et de restes explosifs de guerre nuit à la situation humanitaire et au développement durable des populations civiles. En République islamique d'Iran et dans d'autres pays de la région, les zones polluées continuent de menacer la sécurité et le bien-être de résidents innocents. Le Gouvernement iranien salue l'action menée par le Service de la lutte antimines dans la région et se déclare prêt à prendre activement part aux programmes en question et à partager son expérience et ses connaissances en matière de lutte antimines, de déminage et de sensibilisation aux risques.

28. La délégation iranienne demande que le Secrétariat examine les implications des manques, exclusions et limites auxquels se heurtent les populations et les gouvernements des territoires touchés dans le cadre de la préparation du rapport semestriel du Secrétaire général sur l'assistance à la lutte antimines ; elle précise également que les États sont légalement et moralement responsables des mines terrestres et autres engins explosifs qu'ils posent dans d'autres pays et qu'il devrait leur incomber de répondre aux besoins d'assistance et de soutien qui en découlent. Enfin, la délégation iranienne souligne l'importance d'examiner les conséquences néfastes de tout obstacle ou restriction de nature illégale comme les mesures coercitives unilatérales, qui compromettent l'accès aux fournitures et au matériel de déminage, au transfert de technologies ou aux ressources financières, et ce conformément aux principes humanitaires et aux stratégies et plans nationaux de lutte antimines.

29. **M. Al-Saed** (Iraq) déclare que de nombreux pays subissent les conséquences des mines et autres engins explosifs utilisés pendant les conflits et les guerres. L'absence de cartes rend très difficile le déminage, dont le coût est extrêmement élevé. Le Gouvernement iraquien s'est engagé à respecter la Convention d'Ottawa et autorise l'accès à toutes les organisations qui apportent leur soutien aux opérations de dépollution et de déminage de l'Iraq. À cet égard, il salue l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le Service de la lutte antimines et d'autres entités des Nations Unies.

30. Plus de 6 415 kilomètres carrés de terrains sont infestés de mines, et la présence d'explosifs dans des zones peuplées rend 2 000 kilomètres carrés de ces terres extrêmement dangereuses. Dans le cadre de son plan national, le Gouvernement iraquien a pris des mesures pour déminer 492 kilomètres carrés de terres. Les zones polluées sont utilisées pour diverses activités, notamment l'agriculture, et la présence de mines occasionne de nombreux incidents dans les régions du pays libérées du contrôle de l'EIIL. Outre les dommages causés par les mines et autres engins explosifs, les individus et leurs familles subissent des effets psychologiques et physiques importants. Le Gouvernement déploie donc des efforts considérables en faveur de la réhabilitation des personnes rescapées et de leur réintégration dans la société. Les mines et autres engins explosifs constituent également un obstacle majeur au développement de l'économie, de l'agriculture, du tourisme, du commerce, des infrastructures et d'autres secteurs. Elles entravent le développement urbain, l'offre de services, les efforts de reconstruction, la liberté de circulation et le retour des réfugiés.

31. Le Gouvernement iraquien s'efforce, en partenariat avec les ministères compétents, de mettre en place des mécanismes et des stratégies au niveau national visant à renforcer les opérations de déminage et à faire adopter la législation qui s'impose. Des efforts considérables ont été déployés pour sensibiliser la population aux dangers des mines, en faisant notamment appel aux médias locaux. Le Gouvernement s'emploie également à améliorer la capacité d'offre de soins médicaux, y compris de prothèses, aux victimes. La fourniture de services de réinsertion aux victimes de mines nécessite d'agir de manière coordonnée et avec le soutien de diverses institutions spécialisées. L'Iraq demande donc à la communauté internationale et aux donateurs de continuer à appuyer les opérations de déminage menées sur son territoire et la création d'environnements sûrs pour l'ensemble de sa population.

32. **M. Luemba** (Angola) indique que les mines continuent de représenter un immense danger pour la vie humaine et d'entraver le développement dans de nombreux pays. Les États Membres doivent s'engager plus fermement à adopter des mesures concrètes et à mettre en œuvre des instruments juridiques pour atteindre l'objectif d'un monde exempt de mines. Malgré les initiatives mondiales et des appels constants de la communauté internationale à mettre fin à la production de mines, celles-ci continuent d'être utilisées dans les conflits armés. L'expérience de son pays prouve que les opérations de déminage peuvent être beaucoup plus coûteuses que la production de mines.

33. L'Angola, qui compte encore plus de 70 millions de m² de terrains à déminer, peine à débarrasser son territoire des mines terrestres 21 ans après la fin du conflit interne qui a marqué le pays. Les opérations de déminage sont coûteuses et nécessitent du personnel bien formé et des équipements modernes. Le Gouvernement angolais met en œuvre avec l'aide de partenaires internationaux un programme complet de déminage, visant à nettoyer le pays des mines terrestres d'ici 2025. Cependant, la crise du marché pétrolier et la pandémie de COVID-19 ont fait reculer le produit intérieur brut du pays, ce qui a nui à sa capacité de remplir ses obligations en matière de déminage.

34. Les victimes de mines, qui souffrent de handicaps physiques et mentaux, méritent une plus grande attention et un soutien sur le long terme. Le Gouvernement angolais a lancé des campagnes nationales visant à sensibiliser le public aux risques posés par les engins explosifs, notamment en délimitant les zones touchées afin d'éviter de nouveaux accidents. Il a également créé une agence nationale de lutte antimines, un hôpital spécialisé dans la fabrication de prothèses pour les victimes de mines et un centre de santé mentale.

35. **M. Ono** (Japon) déclare que, malgré les avancées notables réalisées, les mines terrestres restent une menace pour les populations locales et continuent de nuire à la sécurité humaine. Les progrès ont été entravés par l'apparition de nouvelles difficultés, comme la migration des mines à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes et l'augmentation rapide du nombre de victimes occasionnées par des engins explosifs improvisés. Le Gouvernement japonais voit depuis longtemps une priorité dans l'aide aux activités de déminage et l'offre d'un soutien aux victimes des mines terrestres et autres munitions non explosées. En 2022, le Japon a versé plus de 52 millions de dollars des États-Unis pour aider 22 pays, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Service de la

lutte antimines et d'autres organisations internationales et non gouvernementales. Il a également encouragé la coopération régionale, triangulaire et Sud-Sud. En 2023, le Japon et le Cambodge se sont associés pour aider au déminage en Ukraine, en tirant parti de l'expertise du Cambodge pour dispenser une formation sur la lutte antimines.

36. **M^{me} González López** (El Salvador) indique que sa délégation est préoccupée par l'aggravation de la pollution par les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, qui constituent une menace constante et croissante pour les populations civiles, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement salvadorien invite tous les États Membres à adhérer aux traités pertinents et à respecter pleinement les obligations que leur imposent le droit international et la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Compte tenu de la montée des conflits et de l'accroissement de la pollution par les mines, l'ONU doit renforcer l'assistance à la lutte antimines, notamment en facilitant l'accès des victimes aux services, en améliorant la résilience des populations et en soutenant le renforcement des capacités des autorités nationales et locales. À cet égard, la délégation salvadorienne salue les services consultatifs fournis par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

37. La sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent être renforcées en améliorant la préparation du personnel, en particulier des soldats de la paix déployés dans des environnements à haut risque. La prise en compte des questions de genre dans la lutte antimines est également essentielle. La délégation salvadorienne note avec satisfaction que le nombre de femmes ayant bénéficié d'une sensibilisation aux risques a augmenté, de même que le nombre de pays et territoires ayant développé des stratégies de lutte antimines tenant compte des questions de genre. La communauté internationale doit continuer à œuvrer en faveur de la parité des genres dans les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies et veiller à ce que les femmes aient accès aux programmes de formation et de développement des capacités.

38. Soucieux de répondre aux besoins à long terme des personnes, familles et populations qui ont souffert des répercussions de la présence de mines et des restes explosifs de guerre, le Gouvernement salvadorien continue d'apporter les aides suivantes : versement de pensions, offre de soins médicaux et de services de soutien psychosocial, mise en place de dispositifs d'intégration, transferts fonciers et accès au crédit et à

d'autres services. Enfin, la délégation salvadorienne rend hommage à toutes les personnes qui ont perdu la vie en œuvrant pour la paix et exprime ses remerciements à ceux qui se mobilisent pour débarrasser le monde de la menace des engins explosifs.

39. **M^{me} Mustafa** (République arabe syrienne) déclare que son gouvernement attache une grande importance à la question des mines, qui ont été utilisées par des organisations terroristes dans son pays. Les activités de déminage sont essentielles pour garantir un environnement sûr aux citoyens et contribuent au retour en toute sécurité des réfugiés syriens. L'Armée arabe syrienne s'emploie à dépolluer les zones minées. Malgré les pertes en vies humaines dans ses rangs et ses ressources limitées, l'armée a retiré plus de 50 000 engins explosifs, 84 000 autres munitions non explosées et 45 000 mines. Elle a également débarrassé plus de 7 350 000 mètres carrés de son territoire des mines et engins explosifs.

40. En 2022, le comité national de déminage alors récemment créé s'est réuni pour établir des normes techniques régissant les opérations de déminage en République arabe syrienne, dans le respect des normes internationales en matière de lutte contre les mines. En 2018, le Gouvernement syrien a signé un protocole d'accord avec le Service de la lutte antimines, en vue de sauver la vie de citoyens syriens, de lutter contre les retombées des mines posées dans des zones précédemment contrôlées par des groupes terroristes, de sensibiliser les citoyens et de porter assistance aux victimes des mines.

41. Compte tenu de l'ampleur des zones polluées par les mines, le gouvernement syrien souligne l'importance de renforcer la coopération et la coordination et d'allouer à la résolution de ce problème les ressources nécessaires. La lutte antimines est une question humanitaire qui ne doit pas être politisée par l'imposition de restrictions unilatérales au transfert de matériel de déminage, de technologies ou de ressources financières vers les pays touchés. La délégation syrienne salue les efforts déployés par l'ONU afin d'aider le Gouvernement syrien à lutter contre les mines, en collaboration avec des partenaires locaux et des pays amis. Il est essentiel de passer de la sensibilisation à l'action, en menant des actions concrètes de déminage pour neutraliser les restes explosifs de guerre qui subsistent dans les zones libérées. En dépit du manque de financement, le Gouvernement syrien se réjouit de poursuivre la coordination avec tous les autres États, notamment en ce qui concerne l'échange de données d'expériences et l'assistance technique à la lutte antimines.

42. **M. Zlenko** (Ukraine) déclare que sa délégation se félicite de l'ajout de nouveaux passages dans le projet de résolution, notamment d'un appel à l'intégration de la lutte antimines dans les programmes de sécurité alimentaire et de dispositions soulignant l'impact des mines sur la culture des terres. Les mines et les restes explosifs de guerre continuent de faire peser de graves risques humanitaires sur les populations civiles locales et sur le personnel participant aux opérations humanitaires de maintien de la paix, de reconstruction et de déminage dans les pays touchés.

43. À la suite de l'invasion totale de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le pays est devenu l'un des plus touchés au monde par la pollution par les mines, qui concerne 30 % de son territoire. Les forces russes ont miné des routes, des terres agricoles, des écoles, des hôpitaux et des bâtiments résidentiels, et ces armes explosives ont fait près de 250 morts et environ 500 blessés. Les agriculteurs ukrainiens ont été durement frappés par l'ampleur catastrophique de la pollution des terres agricoles, qui a touché 470 000 hectares. Selon les estimations de la Banque mondiale, le coût de l'ensemble des opérations de déminage humanitaire s'élèverait à plus de 37 milliards de dollars des États-Unis.

44. Le Gouvernement ukrainien élabore, en collaboration avec des partenaires internationaux, une stratégie de lutte antimines visant à permettre à nouveau l'utilisation des terres à des fins productives, à prévenir les accidents et à protéger les victimes. Il remercie tout particulièrement l'ONU d'avoir organisé des sessions de formation spécialisées et mis à disposition des équipements de protection, de même qu'il exprime ses remerciements au pays donateurs qui soutiennent les opérations de déminage humanitaire menées par l'État depuis le début de la guerre d'agression russe.

45. **M. Souliyong** (République démocratique populaire lao) déclare que son gouvernement apprécie l'aide fournie par les entités des Nations Unies et des organisations internationales pour lui permettre de renforcer les capacités nationales de lutte antimines, ce qui lui a permis d'atténuer sensiblement les retombées humanitaires des restes explosifs de guerre. Malgré les efforts considérables déployés, il reste encore beaucoup à faire. Les restes d'armes à sous-munitions larguées sur son pays plus de 40 ans auparavant représentent toujours une grande menace pour les civils, et principalement pour les femmes, les enfants et les agriculteurs des zones rurales. On estime à 80 millions le nombre de sous-munitions non explosées, qui sont réparties sur un tiers du territoire national. La tâche consistant à nettoyer le territoire des munitions non explosées représente donc plus qu'une nécessité économique ; c'est une obligation morale.

46. Les récents efforts de dépollution ont facilité la mise en œuvre des projets de développement, notamment dans le secteur des infrastructures de transport, avec par exemple la construction de la première ligne ferroviaire à grande vitesse du pays. Afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de garantir la sécurité et le bien-être des populations, le Gouvernement lao a défini un objectif national visant à éviter que des vies ne soient emportées par des engins non explosés, en mettant l'accent, dans toute la mesure du possible, sur la réduction du nombre de victimes, la satisfaction des besoins de toutes les personnes rescapées et le retour des terres à un usage agricole sûr. Le Gouvernement lao est également reconnaissant du soutien qu'il a reçu des États Membres et des organisations non gouvernementales internationales dans le cadre de l'élimination des munitions non explosées et de l'assistance aux victimes. Il demande aux membres de la communauté internationale de renforcer leur coopération et leur assistance et de mobiliser des ressources suffisantes pour aider les populations et les pays les plus touchés par les restes explosifs de guerre.

47. **M^{me} Rambøll** (Norvège) déclare que, face à la montée des tensions au niveau mondial, la communauté internationale doit agir pour préserver les conventions sur le désarmement humanitaire et les normes établies, qui sont gravement remises en question. Ces instruments internationaux ont attesté de l'efficacité de la diplomatie du désarmement pour réduire les souffrances humaines. Malgré la pandémie de COVID-19, l'instabilité et les phases de ralentissement de l'activité économique, les opérations de déminage ont sensiblement progressé au cours des quatre dernières années. Néanmoins, la délégation norvégienne se dit préoccupée par la nouvelle utilisation qui est faite des mines antipersonnel, en particulier sur le territoire ukrainien, et par l'usage croissant d'engins explosifs improvisés. Le recours à ces armes entraîne un grand nombre de victimes civiles et cette question doit être traitée dans le cadre de la Convention d'Ottawa.

48. Seuls quelques-uns des 30 États parties à la Convention qui indiquent ou pensent être touchés par la pollution par les mines sont en mesure de respecter leurs délais de déminage, principalement en raison de la réduction des fonds alloués à la lutte antimines au niveau mondial. La délégation norvégienne prie donc instamment les États parties de débloquent des fonds au niveau national en faveur de la lutte antimines afin de montrer qu'ils prennent les choses en main, ce qui est essentiel pour favoriser la réussite des opérations de déminage et inciter les donateurs à accorder des financements. Afin de garantir une utilisation efficace

des ressources limitées, les États doivent également appliquer les normes internationales relatives à la lutte antimines, notamment en ce qui concerne la cartographie et la remise à disposition des terres.

49. La politique humanitaire du Gouvernement norvégien est guidée par la nécessité de protéger les civils et l'action est centrée en priorité sur le déminage, la sensibilisation aux risques et l'universalisation de la Convention d'Ottawa et des normes qu'elle établit. Une approche inclusive de la lutte antimines, tenant compte des questions de genre et de diversité, est essentielle pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

50. **M. Wang** (Chine) déclare que l'ONU a consenti des efforts considérables pour soutenir la lutte antimines au niveau mondial, ce qui a permis de réduire les dangers liés à ces armes dans un certain nombre de pays ; dans d'autres, en revanche, la situation des mines terrestres a été aggravée par plusieurs facteurs. Le Gouvernement chinois, qui se fonde sur l'expérience passée de son pays, n'a eu de cesse de préconiser l'application des trois principes directeurs suivants pour guider la lutte antimines : prendre pleinement en compte la situation et les besoins propres aux pays touchés, mettre l'accent sur le renforcement des capacités pour soutenir une transition vers l'autonomie et améliorer l'efficacité de l'assistance et de la coopération.

51. La Chine a rempli les obligations que lui imposent le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel que modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Dans le cadre de son plan d'assistance à long terme à la lutte antimines, la Chine apporte un soutien financier et en nature, organise des sessions de formation, prodigue des conseils sur le terrain et fournit d'autres formes d'assistance. En 2023, elle a versé quelque 30 millions de yuan aux pays touchés pour les aider à financer le matériel de déminage et les fournitures humanitaires et a formé 40 techniciens du déminage. Elle a continué à aider l'ASEAN à renforcer la coopération régionale au service de la lutte antimines. Dans le cadre d'une opération de déminage organisée conjointement avec le Cambodge, les professionnels du déminage de 14 pays ont éliminé plus de 3 000 munitions non explosées de différents types. En outre, les instructions permanentes de l'ASEAN relatives au déminage ainsi que d'autres documents applicables ont fait l'objet d'une révision. Le Gouvernement chinois continuera de renforcer la coopération et de promouvoir les échanges afin de

contribuer à la résolution des problèmes humanitaires posés par les mines et restes explosifs de guerre.

52. **M. Ondo** (Cameroun) déclare que sa délégation se félicite des progrès réalisés au cours des deux dernières décennies dans la destruction des stocks de mines antipersonnel et la réduction du nombre de victimes. Elle note avec satisfaction la mise en place de mécanismes de coordination et d'intervention rapide pour faire face aux menaces que représentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. Néanmoins, ces armes continuent à tuer et à mutiler sans discrimination de nombreuses années après la fin des conflits, mettant ainsi en danger les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction. Des mesures urgentes sont nécessaires pour lutter contre les engins explosifs improvisés, qui sont la principale cause de l'augmentation du nombre de victimes dans les situations de conflit et post conflit.

53. Victime des mines et autres engins explosifs improvisés dans sa lutte contre Boko Haram et autres menaces asymétriques qu'il combat sur son territoire, le Cameroun est conscient de la nécessité de la coopération et de l'assistance internationales en vue d'éliminer ces armes et de répondre aux préoccupations humanitaires provoquées par leur utilisation. Le succès de l'action antimines des Nations Unies dépend largement de la mobilisation des ressources, étant donné que la vaste majorité des activités est financée grâce aux contributions volontaires. Il est donc impératif que les efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources se poursuivent sans relâche. À cette fin, la délégation camerounaise lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils apportent un appui conséquent et renforcé à l'action antimines dans les divers pays qui sortent de situations de conflit.

54. Le Cameroun réitère ses remerciements aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur engagement déterminé à ses côtés dans la lutte antimines et leur lance un appel en vue du renforcement de leur solidarité agissante. Cet accompagnement devrait prioritairement concerner l'assistance technologique visant à promouvoir la conception de techniques et de moyens de lutte antimines d'utilisation facile qui soient efficaces, viables et appropriés, ainsi que le perfectionnement des capacités de lutte dans le nettoyage des mines et la pollution par les restes explosifs de guerre.

55. **M. Tun** (Myanmar) indique que l'aggravation de la pollution par les mines terrestres et les munitions non explosées au Myanmar met en péril la sécurité, la sûreté et le bien-être des civils. Depuis le coup d'État militaire illégal de février 2021, la junte s'est procurée des armes

et des matières premières d'une valeur de plus d'un milliard de dollars des États-Unis qui ont servi à financer ses actions inhumaines visant les civils, notamment les frappes aériennes, les exécutions de masse cruelles lors des opérations terrestres et l'incendie généralisé des habitations et des propriétés. Elle a intensifié le déploiement de mines terrestres antipersonnel et d'armes à sous-munitions, avec une moyenne de 30 frappes aériennes par mois au cours du premier semestre 2023, et a utilisé des civils comme boucliers humains et comme dragueurs de mines. Ces atrocités ont été facilitées par des transferts d'armes en provenance de certains pays, malgré les appels de la communauté internationale et l'indignation de la population du Myanmar.

56. Une intervention internationale immédiate est nécessaire pour faire face à l'aggravation de la catastrophe humanitaire. La délégation du Myanmar exhorte la communauté internationale à fournir un financement flexible et direct aux organisations humanitaires locales et à soutenir le Gouvernement civil, qui collabore étroitement avec les organisations de résistance ethniques et les organisations de la société civile du pays afin de fournir une aide humanitaire aux victimes et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. La délégation du Myanmar remercie le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de sa contribution à l'éducation au danger des engins explosifs. Elle prie également la communauté internationale de prendre des mesures énergiques pour faire cesser les atrocités commises par la junte contre les civils, en mettant fin à la dictature militaire, en rétablissant la démocratie et en construisant une union démocratique fédérale.

57. **M^{me} Evstigneeva** (Fédération de Russie) déclare que de nombreux États touchés par des conflits ont besoin d'une assistance professionnelle au déminage afin de pouvoir pleinement opérer une transition vers la paix, reconstruire les infrastructures et l'économie, et garantir la sécurité alimentaire et le développement. La Fédération de Russie soutient l'action du Service de la lutte antimines, y compris par des contributions financières, et a participé, aux côtés de celui-ci, à l'élaboration de normes internationales de lutte contre les engins explosifs improvisés. Elle a également financé les travaux menés par le Service pour déminer environ deux millions de mètres carrés de terrains à Daraya, dans la province de Rif Dimashq, afin de faciliter le retour en toute sécurité des réfugiés syriens. En outre, des spécialistes militaires russes ont participé à des opérations de lutte antimines humanitaire dans le monde entier. Les résultats des mesures nationales prises par son gouvernement sont communiqués chaque

année conformément à la Convention sur certaines armes classiques et à son protocole II modifié.

58. Le Gouvernement russe reste ouvert à la coopération en matière de déminage humanitaire. Il encourage l'échange de données d'expériences avec le personnel militaire chargé du déminage dans un certain nombre de pays d'Asie et collabore avec des partenaires pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles nécessaires à ces pays pour garantir la sécurité de leurs citoyens. Depuis 2014, le Ministère russe de la défense accueille des conférences internationales sur le déminage et procède à des échanges d'informations et d'expertise militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre. Les États intéressés et les organisations concernées sont invités à y participer.

59. **M. Abaalala** (Arabie saoudite) dit que pour assurer la sécurité des populations vivant dans les zones touchées par les mines et les restes de guerre de manière conforme au Programme 2030, sa délégation souhaiterait que les accords de cessez-le-feu et d'après-conflit comprennent des dispositions sur le déminage. Depuis le lancement du projet Massam en juin 2018, les opérations de déminage que son pays a menées dans plusieurs provinces du Yémen se sont heurtées à des difficultés, comme l'absence de cartes ou la pose arbitraire de mines autour des lieux de culte, ainsi que dans les fermes et sur les terres pastorales. En 2023, le projet a permis d'éliminer plus de 2 900 munitions non explosées sur une superficie de 18 677 mètres carrés. Depuis le début du projet, 33 membres de l'équipe ont été tués en protégeant la population yéménite du fléau des mines. En outre, le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires a financé les soins médicaux de plusieurs victimes, dont une majorité de femmes et d'enfants, dans des hôpitaux au Yémen et en Arabie saoudite. La délégation saoudienne réaffirme qu'il incombe à la communauté internationale de soutenir les efforts de déminage et rappelle que ceux qui ont planté des mines doivent contribuer à leur élimination et fournir des cartes des champs de mines.

Projet de résolution A/C.4/78/L.6 : Assistance à la lutte antimines

60. **M. Szczerski** (Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et présentant le projet de résolution, déclare que ce texte a pour principal objectif d'appuyer les efforts de lutte antimines déployés par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres organisations. Les dispositions ont été renforcées, notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins des personnes handicapées. On y a ajouté des références aux retombées de la pollution par les munitions explosives sur la culture des terres et la

résilience à l'échelle locale, ainsi qu'au rôle crucial joué par la lutte antimines dans la réduction du coût humain des armes.

61. Le **Président** déclare que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

62. **M^{me} Ukabiala** (Secrétaire de la Commission) annonce que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Andorre, Australie, Bangladesh, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Géorgie, Islande, Iraq, Japon, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Palaos, Sénégal et Ukraine.

63. *Le projet de résolution [A/C.4/78/L.6](#) est adopté.*

La séance est levée à 12 h 20.